

Fiche tarifaire Certifications 2026 – Salariés de maîtres d'ouvrage et salariés exerçant à l'étranger

page 1/1

Validée par le Conseil d'administration le 28 octobre 2025

— Demandes de dossiers

Gratuit / disponible auprès du secrétariat : secretariat@opqtecc.org

- Instruction Demande initiale

	Montant HT	Montant TTC
Première demande	20 €	24 €

— Cotisation annuelle 2026

	Montant HT	Montant TTC
Droit fixe	75 €	90 €

+ 35 € HT (42 € TTC) par certification validée par l'OPQTECC

Instruction Demande d'extension de certifications

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications supplémentaires	62,50 €	75 €
à partir de 3 certifications supplémentaires	75€	90 €

Instruction Demande de mentions

Gratuit / disponible sur espace membre

— Instruction Demande de renouvellement (tous les 4 ans)

	Montant HT	Montant TTC
de 1 à 2 certifications :	91,67 €	110 €
à partir de 3 certifications :	116,67 €	140 €

NB.

- Les cotisations annuelles perçues ne sont pas remboursées.
- Les frais d'instruction ne sont pas remboursés en cas de refus partiel ou total.
- TVA en vigueur au 1er janvier 2026 : 20 %.